

Novembre 2020

N° 104

Le Petit Naujacais

Sommaire :

- Le mot du Maire
- Conseils municipaux
- Actualités municipales
- Vie associative
- Le mot de l'opposition
- Numéros utiles
- Nos annonceurs



AGENDA

- **11 novembre : dépôt de gerbe à 11h00 au monument aux morts**
- **15 novembre : nettoyage forêt**
- **28 et 28 novembre : bourse aux jouets et marché de Noël**
- **4 et 5 décembre : Téléthon**

**En raison de la situation sanitaire,
l'agenda peut être modifié.**

Bulletin Municipal trimestriel

ÉTAT CIVIL

Naissances :

Romain ESTRADÉ

Le 9 août 2020

Théa COLLA

Le 15 août 2020

Ariane PHILIPS

Le 26 août 2020

Énéa QUILLO

Le 30 août 2020

Mariages

BURKHARDT Sabrina & CRESP Mathieu

Le 29/08/2020

PION Magali & LALUBIN Clément

Le 05/09/2020

Décès :

PANICAUD Lucette

Le 19/08/2020

SALLETTE Marie Félicie

Le 15/09/2020

LAMOURE Michel

Le 24/09/2020

LE MOT DU MAIRE

Naujacaïses, Naujacaïs,

Au sortir de l'été nous pouvions espérer que la crise sanitaire pouvait être derrière nous.

L'actualité nous a ramené à la réalité et nous engage plus que jamais à poursuivre tous les efforts que nous avons entrepris pendant et au sortir du confinement.

Il est nécessaire de rappeler l'impérieuse nécessité de respecter les gestes barrières, personne ne pouvant se considérer hors d'atteinte.

Pour l'intérêt général, cette situation précaire nous conduit malheureusement à des mesures inédites d'annulation de certaines manifestations traditionnelles.

A contrecœur, nous devons ainsi annuler le repas convivial et annuel de nos aînés ; le Noël des enfants devra trouver une nouvelle formule ; la cérémonie des vœux est d'ores et déjà compromise.....

Oui, 2020 est une année difficile ; ayons une pensée pour tous ceux qui nous ont quitté, tous ceux qui ont été touché dans leur chair, tous ceux qui ont perdu leurs biens, tous ceux qui sont frappés par la crise économique, ceux qui sont victimes de l'obscurantisme, mais restons optimistes.

Apportons notre soutien et notre reconnaissance à tous ceux qui au quotidien œuvrent en prenant des risques pour nous.

N'oublions pas que nous, nous sommes en vie.

La vie municipale ne se passe pas comme nous l'aurions souhaité, mais nous sommes mobilisés, motivés et engagés.

Agissons ensemble mais en sécurité pour notre village.



CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal du 29 juin 2020 (Extrait)

Indemnités des élus :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de n'affecter aux indemnités mensuelles du Maire et des adjoints que 75% du taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique (51.6% pour le Maire et 19.8% pour les adjoints).

Maire	Adjoint
1178,00 €	499,00 €

Pour sa vice-présidence à la Communauté de Communes, Monsieur le Maire perçoit une indemnité mensuelle de 414,00 €.

Demande d'attribution du Fond Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC)

Pour la réalisation du Pont cadre, rue de la bâche (coût total 19454,00 € HT)

Conseil Municipal du 31 Août 2020 (Extrait)

Renouvellement du bail emphytéotique avec la Sté WPD :

Le Conseil vote à l'unanimité le renouvellement de la promesse de Bail emphytéotique avec la Société WPD pour un projet de parc photovoltaïque au lieu-dit (Peychemin-Nord) à côté du Centre d'enfouissement du SMICOTOM.

Ce renouvellement se justifie pour poursuivre la procédure engagée et retardée par la crise sanitaire.

Avenant n°1 sur le transport scolaire :

Vote à l'unanimité sur l'avenant n° 1 du transport scolaire avec le Conseil Régional (Autorité Organisatrice des Transports Scolaires).

Maintien de la DETR 2020 pour le cimetière :

Vote à l'unanimité pour le maintien de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 affectée au goudronnage des allées du cimetière.

CONSEILS MUNICIPAUX

Surtaxe sur l'eau 2021 :

Vote à la majorité pour une surtaxe sur l'eau à partir du 1^{er} semestre 2021.

Part fixe : 29.50€ HT par abonné et par semestre au lieu de 28.50€

Part variable : 0.35€ le M3 au lieu de 0.30€.

Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Renouvellement de la ligne de trésorerie : 50 000€
- Avenant avec les commerçants du Pin Sec (en raison de la crise sanitaire)
- Convention avec la Sté ATC (pylône Bouygues au Pin Sec) pour 12 ans avec un loyer annuel de 3100,00 €.

Conseil Municipal du 6 Octobre 2020 :

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau :

Indicateurs techniques :

• Point de prélèvements :	captage dit du « BARON »
• Population totale :	1096
• Nombre de branchements	674
• Volume d'eau consommé et facturé :	77 457 m3

Pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube :

Pour 2019, le prix du m3 est de 3,02717 € TTC

Répartition du prix au m3 HT

- Collectivité soit : 0,7750 € HT
- Délégataire soit : 1,6786 € HT

Organismes publics :

- Soit pour l'agence de l'eau dans le cadre de la préservation des ressources en eau : 0,0828 € HT et toujours pour l'agence de l'eau dans le cadre de la redevance.
- pollution domestique : 0,3300 € HT
- tva 5,5 % soit : 0,1576 €

Qualité de l'eau :

L'eau distribuée en 2019 sur la commune de NAUJAC-SUR-MER a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres recherchés.

Renouvellement de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage des déchets ménagers et assimilés : SMICOTOM.

La municipalité ayant changé, il est demandé de reprendre une délibération concernant la taxe sur les déchets stockés sur le site de Naujac-sur-Mer.

CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette taxe et fixe celle-ci à 1,50€ la tonne entrante sur le site (taxe plafonnée).

État d'assiette des coupes de bois 2021

Le Conseil vote à l'unanimité les coupes de bois proposées par l'ONF pour l'année 2021.

Autorisation du Conseil Municipal pour le dépôt de demande de défrichement sur le site du futur parc photovoltaïque par la Sté WPD :

Le conseil vote à l'unanimité l'autorisation accordée à la Sté WPD (Energie Naujac SAS) pour déposer le dossier de demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles AR 29-30-31 et 32 au lieu-dit PEYCHEMIN-NORD.

Avis du Conseil Municipal pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Par délibération du 9 juillet 2020, le Conseil Communautaire a décidé de s'opposer au transfert de la compétence PLU de la Communauté de Communes Médoc Atlantique et autoriser le Président à saisir les communes afin de solliciter leur décision et réunir les conditions de blocage.

Le conseil Municipal à l'unanimité confirme la décision de refus de la Communauté de Communes et s'oppose au transfert de la compétence PLU intercommunal.

Renouvellement de la convention de mutualisation de l'instruction du droit des sols avec la CDC Médoc Atlantique :

Suite à la mise en place du Conseil Municipal, il est proposé d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention de mutualisation de l'instruction du droit des sols à intervenir avec la communauté de communes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mutualisation.

Annulation de la délibération concernant la vente des parcelles AC 134 et AC 245 à la Sté PLP

Le conseil municipal à la majorité (2 abstentions « CARON. J et BOUCHEREAU-BOISSON. S » approuve l'annulation de la délibération.

Annulation de la délibération concernant la demande de distraction des parcelles AC 134 et AC 245

Le Conseil Municipal à la majorité (2 abstentions « CARON. J et BOUCHEREAU-BOISSON. S » approuve l'annulation de la délibération.

Annulation de la délibération concernant la demande de défrichement des parcelles AC 134 et AC 245.

Le Conseil Municipal à la majorité (2 abstentions « CARON. J et BOUCHEREAU-BOISSON. S » approuve l'annulation de la délibération.

Les comptes-rendus complets sont consultables en Mairie ou sur le site de la commune

ACTUALITÉS MUNICIPALES

Parc résidentiel de loisirs : suite et fin.

Le 6 octobre 2020, le Conseil Municipal a annulé les trois délibérations prises par la municipalité précédente concernant l'implantation d'un parc résidentiel de loisirs (PRL) au bourg de Naujac-sur-Mer.

Sans faire l'exégèse de cette affaire il est nécessaire de revenir dans les grandes lignes sur au moins deux aspects de ce dossier : son absurdité et son illégalité.

Son absurdité : vouloir implanter un PRL d'une telle ampleur (rappelons les 109 chalets) dans le bourg de Naujac sans tenir compte, ni des contraintes environnementales, ni des contraintes techniques relevait d'un amateurisme sans nom. Les Naujacais l'ont bien compris et se sont regroupés dans un collectif "Les Riverains du Deyre" afin de dénoncer entre autres les risques techniques. Le collectif avait notamment mis en avant la problématique de l'approvisionnement de la commune en eau potable et soulignait le caractère aventureux d'un tel projet sans au préalable mettre à niveau les installations techniques. Les Naujacais l'ont parfaitement compris en apportant leur soutien au collectif et en signant massivement la pétition qu'il avait organisé pour dénoncer non seulement l'absurdité mais les risques d'un tel projet.

Retenons ici simplement qu'à lui seul le sujet de l'eau faisait de ce projet de PRL un projet d'une totale irresponsabilité. La nouvelle municipalité a donc repris à son compte ce constat, d'autant que l'examen avec tous les acteurs du secteur de l'eau (département, CDC, bureaux d'études, fermier etc...) démontre que la situation en matière d'adduction d'eau est bien plus problématique que ce que le collectif pouvait à l'époque imaginer. En effet, en l'état, ce dossier est extrêmement préoccupant et ne peut se suffire de quelques lignes ici. Ce sujet méritera un point précis et détaillé d'informations à destination des Naujacais, suivi comme nous le souhaitons d'une réunion publique si la situation sanitaire le permet.

Son illégalité : Un administré et le collectif "Les Riverains du Deyre" ont déposé auprès du tribunal administratif de Bordeaux deux recours pour excès de pouvoir aux fins d'annulation de la délibération du 20 septembre 2019 relative à la vente au promoteur des deux terrains.

Ces recours contre la commune ont été déposés par les intéressés en argumentant que vendre 11ha de terrains constructibles pour 350 000 € relevait de la vente à vil prix, constituant elle-même une libéralité (cadeau) interdite par la loi.

La nouvelle municipalité s'est rapprochée du cabinet d'avocats que le Maire précédent avait retenu pour défendre la commune. Aucun mémoire en défense n'a été remis au tribunal, et pour cause ! Le Maire précédent a été dans l'incapacité de fournir aux avocats ne serait-ce que quelques éléments leur permettant de tenter une justification du prix. En matière de justification, il faut préciser qu'il ne s'agit pas là d'affirmations péremptoires comme devant le Conseil Municipal ou dans un tract, mais bien de fournir au tribunal des éléments précis, comparatifs, factuels et objectifs.

Le dossier laissé en mairie étant étrangement vide, la nouvelle municipalité avait deux options : laisser le tribunal condamner la commune ou mettre un terme à ce dossier de façon honorable. Là encore chaque Naujacais est bien conscient que vendre un terrain constructible à 3.18 € le m² est plutôt... étonnant et ...injustifiable. Par ailleurs bien d'autres aspects de ce dossier étaient critiquables ou juridiquement très faibles.

A la majorité (l'opposition s'étant abstenue sans expliquer pourquoi), le Conseil Municipal a décidé de retirer les délibérations en cause et donc de mettre fin à ce dossier dont les Naujacais ne voulaient pas.

ACTUALITÉS MUNICIPALES

Projet de parc photovoltaïque

Le 12 juin 2014, le Conseil Municipal donne autorisation de principe au Maire afin de lancer les projets relatifs aux énergies renouvelables et de signer les documents administratifs.

Le 30 août 2018, le Maire signe avec la Ste WPD Solar France, une promesse de bail emphytéotique pour la construction et l'exploitation d'une installation photovoltaïque, d'une puissance de 30 à 45 MW sur la commune de Naujac-sur-Mer et pour une surface de 52 hectares.

Aucune mention d'information de ce projet et de cette promesse de bail lors des conseils municipaux et alors même que des bulletins trimestriels d'évolution du dossier d'étude d'impact ont été adressés en Mairie les 10/12/2018 – 25/3/2018 - 25/6/2019 et une réunion en Mairie le 14/10/2019.

Le 18/10/2019 et afin d'éviter un refus d'autorisation en terme de comptabilité avec les règles d'urbanisme, la Sté WPD informe le Maire qu'elle limite le projet à 22 hectares.

A ce courrier est joint un avenant n°1 à la promesse de bail, avenant signé par le Maire, le 14/10/2019.

La nouvelle municipalité découvre ce dossier le 4 juin 2020 à travers un courrier adressé au Maire.

Suite à des échanges courriers et téléphoniques, le chef de projet est reçu en Mairie le 26 juin 2020. Il en ressort que la commune est liée à cette promesse de bail. Conformément à l'article 2, une demande de reconduction de la promesse est réalisée le 30 juillet 2020. Cette reconduction pour 1 an est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

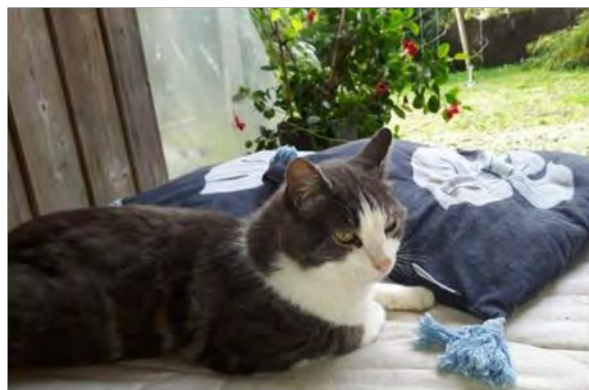
Dans le cadre de la poursuite de ce dossier, le Conseil Municipal est amené à prendre une nouvelle délibération pour une demande d'autorisation de défrichement des parcelles AR 29 – 30 – 31 et 32 au lieu-dit Peychemin (à côté du centre d'enfouissement technique SMICOTOM). Accord est donné à l'unanimité à la Sté ÉNERGIE NAUJAC SAS (WPD) pour engager la procédure.

Il est à noter que ces terrains sont dépourvus de végétation et ne se trouvent pas sous régime forestier.

Prochaine étape : Autorisation de l'État pour la procédure de défrichement et dépôt du permis de construire.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Les aventures de Berlioz, chat perdu, chat retrouvé !



Grâce à l'association ***Les Matous vagabonds*** et à un signalement par un habitant de Naujac, la longue fugue de Berlioz s'est bien terminée.

Berlioz avait quitté son domicile il y a 2 ans suite à une contrariété : une intervention vétérinaire avait entraîné la pose d'une collerette pour quelques jours. Aucune nouvelle malgré les recherches de ses maîtres. Il y a 2 mois, un habitant du quartier de Groussac signale aux ***Matous vagabonds*** un chat errant qui vient se nourrir chez lui. Le chat est capturé par l'association qui vérifie s'il est identifié. C'était le cas et grâce à sa puce électronique Berlioz a pu retrouver sa maison (à 3 kms de son lieu de capture), ses habitudes et sa vie de famille avec des maîtres heureux de le revoir.

Moralité : L'identification des chats (obligatoire !) permet de les retrouver plus facilement... s'ils sont signalés.

Les Matous vagabonds ont besoin de l'aide de la population et demandent aux Naujacais :

- De signaler les chats errants et les chatons abandonnés ou errants avec leur mère.
- D'autoriser la pose de cages-trappes dans les jardins sur les lieux où des chats sont repérés.

L'association capture les chats et vérifie en 1^{er} lieu s'ils sont identifiés. Si ce n'est pas le cas, ils sont stérilisés, identifiés, et si adoptables, confiés à une famille d'accueil en attendant de trouver des adoptants. Sinon, ils sont relâchés sur leur lieu de capture et nourris sur place après avoir eux aussi été stérilisés et identifiés, ce qui en fait des chats libres.

Les Matous vagabonds ont donc aussi besoin :

De familles d'accueil.

De personnes pour nourrir sur place.

Pour obtenir des informations et/ou pour apporter tout soutien à l'association :

Contact : 06 77 24 96 60 / 06 78 78 42 23

Facebook : Les Matous vagabonds 33990

Courriel : lesmatousvagabonds33990@gmail.com

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



A l'occasion d'Octobre Rose, une marche de 2,7 km et de 4 km de sensibilisation à la prévention et au dépistage du cancer du sein a eu lieu sous le soleil, le samedi 10 octobre.

Elle a rassemblé une centaine de personnes de tout âge. Plus de 400 € de dons collectés par la vente de masques, rubans et crêpes réalisés par les randonneuses du club March'Évasion.

L'association GYM IMPULSE a le plaisir de vous informer de la mise en place d'un cours de PILATES supplémentaire :

le lundi de 14 h 30 à 15 h 30

Et la création d'un cours de COUNTRY :

le jeudi de 14 h 00 à 15 h 00

Venez nombreux nous rejoindre !

Renseignements au 06 88 94 61 20 ou
nluxey@hotmail.com

GYM IMPULSE

Saison 2020/2021

PILATES

Avec Géraldine EUDE

Mardi 19h30/20h30
ou
lundi de 14h30/15h30
(à partir du 02/11/20)

AFRO FIT

Avec Séverine BOSTON

Vendredi 19h30/20h30

150 € + PRIX LICENCE

Pour 21h de cours

GYM IMPULSE

Saison 2020/2021

COUNTRY

A partir du 05 novembre

Jeudi 14h00/15h00

NOUVEAUTÉ

100 € + PRIX LICENCE

Pour les non-adhérents



BOURSE AUX JOUETS ET MARCHÉ DE NOËL

Le Comité des fêtes ne perd pas espoir de pouvoir proposer sa prochaine animation les 28 et 29 novembre prochain !

A l'approche de Noël, nous organiserons une bourse aux jouets en plein air, sous chapiteau, ouverte à tous, les réservations se feront auprès du Comité des fêtes. Plus de détails vous seront communiqués sur Facebook et sur le site Sorties Médocaines ultérieurement.

Des artisans seront également présents pour vos cadeaux de Noël.

Le comité des fêtes proposera des boissons chaudes et froides, ainsi que des pâtisseries.

Nous comptons sur vous ce week-end là !

Sous réserve des mesures sanitaires en vigueur.

Le Comité des Fêtes

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



Compte rendu de la balade **des Bougies Perlées** du dimanche 11 octobre 2020.

Pour ce mob tour numéro 11, nous sommes partis direction les quais de Pauillac où nous avons rendez vous le matin à 9h30 pour boire le traditionnel café accompagné d'une bonne viennoiserie.

Le départ pour une boucle d'environ 70 kms a été donné vers les 10h15.

Pour le moment, la pluie n'est pas au rendez vous. Petite pause au port de la Maréchale après quelques kilomètres afin de réchauffer un peu les troupes.

Ensuite nous sommes repartis pour la suite de la boucle qui nous a une nouvelle fois fait passer dans de beaux coins de notre Médoc.

Nous sommes repassés récupérer les casses croûtes aux véhicules restés sur les quais de Pauillac et direction le port de Beychevelle pour partager un bon pique-nique, tous ensemble.

Petite activité découverte de la pêche à la crevette à la balance sur le haut de l'écluse, il ne fallait pas plus pour intéresser les troupes !

La journée c'est une fois de plus déroulée dans la joie et la bonne humeur avec cette fois aucune mob dans le camion balais !

Le prochain rendez vous pour une balade est fixé le 07 novembre.

N'hésitez pas à nous contacter si l'envie vous prend de rouler avec nous !

Cela s'est passé

FORUM DES ASSOCIATIONS

Du 12 septembre 2020

Journée ensoleillée qui a réuni une dizaine d'associations dans la bonne ambiance à la plaine des sports de Saint-Isidore, le samedi 12 septembre 2020.

A Naujac, nous pouvons pratiquer de nombreuses activités proposées par les associations :

Tennis, pelote basque, surf, foot, gym volontaire, Pilate, Afro fit, marche, Taï chi, musique, généalogie et histoire de Naujac.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS



TÉLÉTHON 2020

LE TÉLÉTHON 2020 SERA encore TROPFORT.

Samedi 5 décembre de 10h à 17h au stade municipal

Venez parcourir un maximum de kilomètres à pieds, à vélo, en trottinette... Ainsi les naujacaïses et naujacaïs devront atteindre la distance de Naujac-Paris ou bien plus (participation minimum de 1€ reversée au Téléthon))

Les départs se feront à partir de 10h et jusqu'à 16h. A vos baskets !!!

Et de nombreuses animations seront proposées par les associations : initiations, ventes objets, repas, buvette...

Vendredi 4 décembre les enfants de l'école accompagnés par l'association March 'évasion feront les premiers kilomètres. Vous pouvez vous joindre à eux à 10h devant l'école (1€ minimum)

NOUVEAU BUREAU DE L'ACCA

- Jean-Yves ARNAUD, Président
- Laurent TOURET, Président Adjoint
- Jean-Luc MESURET, Vice-président
- Jean-Luc PILLON, Secrétaire
- Anne PROFFIT, Secrétaire Adjointe
- Didier DEFARGES, Trésorier
- Bastien MARTIN, Trésorier Adjoint
- Bruno VIGNAUD, Membre
- Charles BERGEY, Membre



PÊLE MÊLE



Le 1er Septembre 2020, les petits Naujacais ont repris le chemin de l'école. Nos 3 institutrices ainsi que le personnel communal ont su s'adapter aux nouvelles contraintes sanitaires permettant d'accueillir l'ensemble des élèves.

On compte cette année 59 élèves répartis dans les 3 classes :

- 22 élèves en petite, moyenne et grande section
- 18 élèves en Cp, CE1
- 19 élèves en CE2, CM1, CM2

Le service de cantine s'organise en 2 services, petits, moyens et grands au début de la pause méridienne pour ensuite laisser la place aux autres élèves. Petits et Grands sont toujours aussi ravis de profiter d'un déjeuner cuisiné par notre cantinière.

Les horaires de la garderie ont été élargis jusqu'à 18H30 permettant aux familles de profiter pleinement de ce service.

Pas de changement pour notre bus scolaire qui chaque matin et soir, sillonne les routes et chemins de Naujac pour nos enfants.

Nous souhaitons remercier l'ensemble du personnel ainsi que les institutrices pour leur forte implication faisant de notre école une structure en adéquation avec les besoins de nos enfants.

ÉLECTIONS Conseil Municipal des Enfants



Le 3 novembre 2020, les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 vont élire le nouveau Conseil Municipal Enfant de Naujac.

Le CME a pour mission d'impliquer les enfants dans la vie communale. Toutes les idées et les initiatives pour améliorer leur quotidien seront présentées au maire de la commune.

Ce conseil se compose de six enfants parmi les CM1 et CM2.

La BIBLIOTHÈQUE fait peau neuve

Pour mieux vous accueillir les bénévoles ont mis en place de nouveaux horaires

**Le vendredi de 15h30 à 17h30
le samedi de 10h à 12h**

Contact : 07.50.97.48.87

**Aux parents et assistantes
maternelles :**

**Animation et lecture pour
les tout petits les 1er jeudis
de chaque mois de 10h à 11h**



PÊLE MÊLE



Les conditions sanitaires actuelles ne permettent pas l'organisation du repas des aînés. Un colis gourmand sera offert à tous, à partir de 65 ans

Nettoyage forêt

Après le nettoyage de la plage du Pin-Sec du 14 juin dernier qui a connu une forte mobilisation, c'est maintenant le moment de soulager nos sentiers et bordures de route.

Nous vous donnons rendez-vous à la mairie le **dimanche 15 novembre à 9h30** devant la mairie.



NOËL DES ENFANTS

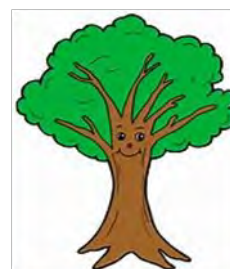
Malgré les circonstances actuelles dues au COVID 19, le Noël de la Municipalité sera différent, nous y travaillons afin de protéger tout le monde.

Malgré cela, les enfants ne seront pas oubliés !



ARBRES DE NAISSANCES

Dix nouveaux arbres seront plantés entre le 1er novembre et le 1er mars. Ils porteront le prénom des dix nouveaux naujacais nés entre novembre 2019 et novembre 2020. Les espèces et les lieux d'implantations seront choisis par les parents.



PAROLE DE L'OPPOSITION

Conseiller Municipal d'opposition, un mandat souvent difficile

Le mode de scrutin aux élections municipales assure une faible place à l'opposition, dont le rôle n'est pas toujours facile. Les élus d'opposition ont des droits, reconnus dans le code général des collectivités territoriales. Mais, sur le terrain, le passage de la loi à la pratique n'est parfois pas évident. En effet, lors du Conseil Municipal du 31 août, suite à la démission de M. Sobusiak, Mme Séverine Bouchereau-Boisson a rejoint Johny Caron au sein de ce groupe. Un incident est à déplorer. Nous, élus d'opposition, étions assis à l'opposé. Johny Caron a fait la demande pour que nous soyons assis l'un à côté de l'autre afin de nous concerter pendant le conseil. Monsieur le Maire a refusé. Sa réaction antidémocratique nous a choqués ! Mais surprise : au conseil du lundi 5 octobre, l'opposition est placée côte à côte ! Nous remercions Monsieur le Maire d'avoir réfléchi et d'être revenu sur sa décision...L'incident est clos !

Séance du conseil du 31 août 2020

Contrairement à la Majorité, nous votons contre l'augmentation sur la taxe de l'eau, expliquant que cette augmentation impacte le pouvoir d'achat des Naujacais. La taxe passe de 28,50€ HT à 29,50€ HT pour la part fixe et de 0,30€ le m3 à 0,35€ le m3.

Attention danger pour nous les Naujacais et notre environnement

Le mardi 13 octobre, Johny Caron s'est rendu sur le site des vignes Ouidides à Lesparre pour assister à la réunion d'information sur le nouveau projet de Valorem et du Maire de Lesparre et plus précisément sur l'installation récente du mât de mesure. Celui-ci d'une hauteur de 140m est équipé de capteurs pour étudier les chauves-souris et la force du vent. Il est prévu une implantation de 12 éoliennes, sur un terrain de 9 hectares à déboiser. Des éoliennes de 210m de haut avec pour socle 1500 tonnes de béton armé, enterré à plus d'un mètre de profondeur. Les éoliennes en générant des champs électromagnétiques constituent un danger pour notre environnement, la santé des humains et celle du monde animal. Les infrasons quant à eux déclenchent migraines, acouphènes, vertiges, nausées...Nous ne voulons pas de cette implantation de 12 « monstres d'acier », proches et visibles de notre village. Nous demanderons au Maire de Naujac de prendre position CONTRE. Pour votre information, Johny Caron participe depuis des mois à des réunions contre ce projet.

Le mot de Séverine Bouchereau-Boisson

«J'ai rejoint mon collègue Johny Caron le 31 août dernier au Conseil Municipal.

Je reprends les commissions qui ont été attribuées à Mme Camille Begué.

Mon engagement consiste à être vigilante sur les futures décisions et orientations du Maire, sans pour autant faire de l'obstruction. J'ai déjà transmis à la majorité un rapport sur le camping du Pin Sec. Je peux, de par mes formations personnelles, aider les Naujacais dans le domaine administratif. Si vous rencontrez des difficultés vous pouvez me joindre par e-mail, cela sera avec plaisir ».

Les Elus de «Naujac Notre Village », sont à votre écoute.

Contact : Johny Caron : johnnycaron33@gmail.com

Séverine Bouchereau-Boisson : bouchereauseverine@orange.fr

RÉPONSE A » PAROLE DE L'OPPOSITION »

Dans le numéro 103 du Petit Naujacais d'Août 2020, Monsieur Johny CARON conseiller municipal d'opposition indiquait « Je salue le droit d'expression attribué à l'opposition. Un pas démocratique vers la libre expression, chose impossible lors des précédentes mandatures, car les deux mandats effectués par l'ancien Maire n'avaient pas d'opposition... ».

Si les deux mandats précédents ont débuté sans opposition, une contestation s'est très vite installée et une opposition est née à chaque fois. Certains élus ayant même été classés d'office dans l'opposition ! Jamais il ne leur a été proposé le moindre droit d'expression dans « Le Trait d'Union ou le Petit Naujacais »

Est-ce de l'ignorance ou de la mémoire sélective ?

Signé : D'anciens élus d'opposition des mandats de 2008 et 2014.

NUMÉROS UTILES

MAIRIE

Secrétariat : 05.56.73.00.55

Télécopie : 05.56.73.03.87

Courriel : mairie.naujac@orange.fr

Heures d'ouverture au public :

Lundi 9h/12h et 14h/17h30

Mardi 9h/12h et 14h/17h30

Mercredi 9h/12h

Jeudi 9h/12h et 14h/17h30

Vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

(Présence d'un élu tous les samedis matin)

SERVICE URBANISME

Accueil du public sur RDV uniquement :

Lundi 9h/12h

Mardi 14h/16h

Jeudi 14h/16h

SMICOTOM

Bio et tout venant : Tous les vendredis

Bac jaune : Les jeudis des semaines bleues

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le vendredi de 15h30 à 17h30

Le samedi de 10h00 à 12h00

Contact : 07.50.97.48.87

AGENCE POSTALE

Tel : 05.56.73.00.55

Lundi/mardi/jeudi 9h/12h et 14h/17h

Mercredi 9h/12h - vendredi 8h/12h

Samedi 9h/12h

Borne postale, levée à 11h, 10h le samedi

RECYCLERIE

Ouverture tous les mercredis de 10h à 17h

Et le 1er samedi du mois

ÉCOLE PRIMAIRE

05.56.73.01.80

PÔLE SANTÉ NAUJAC

MEDECIN

Dr AGBOTON SENTENAC Gaëlle : 05.56.09.22.89

CABINET INFIMIÈRES

Mmes MERCIER & BRIESACH : 06.46.78.17.37

HYPNOTHÉRAPEUTE ET SOPHROLOGUE

M. CHAUPRADE Christian : 06.98.34.14.25

OSTÉOPATHE

Mme DABIS Pauline : 06.58.26.35.79

SOINS ÉNERGÉTIQUES

Laetitia : 05.33.05.56.61

Clinique Mutualiste de Lesparre :
05.56.73.10.00

Laboratoire d'analyse lesparre :
05.56.73.34.73

Laboratoire d'analyse d'Hourtin :
05.56.09.12.31

Collège Jules Chambrelent:
05.56.09.12.52

Taxi Ambulance CELENA:
06.75.02.36.93

Clinique Vétérinaire de Naujac :
09.54.39.74.40

Déchèterie de lesparre :
05.56.41.16.23

Gendarmerie de Lesparre :
05.56.73.46.70

Pompiers : 18

NOS ANNONCEURS

Tel : 05 56 73 00 58
Portable : 06 26 78 08 46



RESTAURANT
BAR DE L'UNION

Ouvert tous les midis *
Les week end et en saison ouvert midi et soir
*** Fermé le lundi**



SARL BOATS-CARS SERVICES

PORTABLE : 06 10 40 73 67

MAIL : BOATSCARS@ORANGE.FR

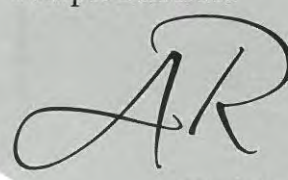
9 RUE DES CAPUCINES 33990 NAUJAC SUR MER

FACEBOOK : BOATS-CARS SERVICES

SIRET : 842 731 242 RCS BORDEAUX



Pompes Funèbres



Alain Robert

28, cours du Mal de Lattre de Tassigny
33340 LESPARRÉ-MÉDOC
Tél. : 05 56 73 40 61

6, route d'Avensan
33480 CASTELNAU DE MÉDOC
Tél. : 05 56 58 14 76



Menuiserie aluminium - PVC
Vérandas
Miroiterie, vitrages isolants
Stores et toiles
Portails aluminium
Volets roulants, battants
et rideaux métalliques
Remplacement de casses

ALUMINIER
TECHNAL
FABRICANTS INSTALLATEURS AGRÉÉS

Ets SOMIREY
distributeur peintures SIKKENS

sikkens

atelier et magasin :
6, rue A.-Lafittau - BP 19
33341 Lesparre-Médoc Cédex
Tél. 05 56 41 04 14 - Fax 05 56 41 27 87
somirey@wanadoo.fr
www.somirey.com



**CATHY
STYLE**

création coiffure mixte
0556412705

ENTRETIEN
ESPACES VERTS
NAUJAC SERVICES
BRICOLAGE, TERRASSE, ETC
07 70 38 52 65

LE PETIT NAUJACAIS

Bulletin d'information
de la Commune de Naujac-sur-Mer

Rédaction et impression

Mairie de Naujac-sur-Mer 33990

Directeur de publication

Yves BARREAU

Rédacteur en chef

Chantal PARISE

Equipe rédactionnelle

Virginie CAUSSEQUE, Joël MORAND,

Raymonde SCHLAUDER